

COMMUNIQUE



Le 11 juin 2015

MyFerryLink : la SCOP SeaFrance sous la responsabilité des administrateurs judiciaires.

Le Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer ayant prononcé ce jour la mise en redressement judiciaire de la SCOP SeaFrance, celle-ci se trouve désormais placée sous la responsabilité des administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal. Il leur appartient à présent de définir avec DFDS les conditions de reprise des personnels^[1]. Groupe Eurotunnel rappelle que les seules relations contractuelles existant entre MyFerryLink et la Scop SeaFrance étaient les contrats d'affrètements, qui s'achèvent le 1^{er} juillet à minuit.

Au début de l'année 2015 Groupe Eurotunnel avait mis en vente son activité maritime, compte tenu des décisions successives de la Competition and Markets Authority (CMA) et du Competition Appeal Tribunal (CAT), basées sur le principe que seules deux compagnies maritimes peuvent être présentes sur le détroit.

Groupe Eurotunnel confirme avoir reçu une offre engageante de reprise de ses deux navires Berlioz et Rodin par le groupe DFDS. Après le 1^{er} juillet, Groupe Eurotunnel louera le Berlioz et le Rodin à DFDS afin d'éviter toute interruption de service pour le port de Calais.

Jacques Gounon, Président Directeur Général de Groupe Eurotunnel SE a déclaré :
« Suite à ce redressement judiciaire, la priorité est qu'un contact soit établi entre la SCOP SeaFrance et DFDS pour parler emploi ».

^[1] 370 CDI embarqués sur 3 navires et 106 CDI sédentaires français